

Bien manger à l'école ? La Ligue des familles s'invite à la cantine

Vous le savez, la Ligue des familles est en campagne pour les élections du 7 juin prochain. Avec vous, nous voulons porter haut des revendications pour agir sur le quotidien des familles. Pour ce numéro nous avons mis le nez dans les assiettes de nos enfants à l'école⁽¹⁾. Nos questions : Que mangent-ils ? Où les repas sont-ils pris : dans un réfectoire, un gymnase, sur les genoux ? Quand sont-ils pris : en début de service à 11h ou bien vers 14h juste avant la reprise des cours ?⁽²⁾

ÉTAT DES LIEUX

Ces questions nous ont semblé importantes du fait des dernières évolutions des modes de vie.

Il y a une cinquantaine d'années à peine, les enfants mangeaient à la maison. Aujourd'hui, le nombre d'enfants présents à l'école en dehors des heures de cours, et notamment à la cantine, a considérablement augmenté. Et pourtant, le temps du repas n'est pas compté comme un temps scolaire, ni même un temps extrascolaire. Cette absence de statut a des conséquences directes sur la qualité de l'alimentation proposée aux enfants.

Il faut savoir qu'aujourd'hui⁽³⁾, des repas chauds sont servis à l'école dans 83 % des écoles primaires et 76 % des écoles secondaires. La moitié d'entre elles font appel à des sociétés externes, l'autre moitié les font préparer par leur personnel en interne. Les prix des repas varient d'une école à l'autre : entre 2,50€ et 2,80€ dans l'enseignement primaire, et entre 3,50€ à 3,80€ en secondaire. Concernant les boissons, 89 % des écoles proposent de l'eau et 8 % offrent encore principalement des sodas. En matière d'infrastructures, un grand nombre d'établissements ne disposent pas d'équipements adéquats ; 25 % d'entre eux n'ont même pas de réfectoire.

ER À LA SANTÉ

La santé est un droit de l'enfant⁽⁴⁾. Et pour être en bonne santé, il faut bien manger... L'enfance et l'adolescence sont des périodes déterminantes dans l'acquisition des comportements alimentaires. De plus, les habitudes se forgent dans le quotidien, c'est-à-dire dans les différents milieux d'accueil des enfants. Adopter de bons réflexes, c'est prévenir les éventuelles maladies de demain. L'obésité, par exemple, est liée à de mauvaises habitudes alimentaires et à un manque d'activité physique. En Belgique, une personne sur 10 est obèse, un

ÉDUQU

adulte sur deux et un enfant sur cinq sont en surpoids⁽⁵⁾. En vingt ans, le surpoids infantile a augmenté de 17 %⁽⁶⁾. En plus des familles, l'école a un rôle fondamental dans cette éducation, par l'offre de repas diversifiés et équilibrés : plus de fruits, de légumes et fibres, moins de matières grasses et des quantités adaptées à l'âge des enfants. Nous insistons également sur l'importance de produits frais et de saison, issus de préférence de méthodes de production durable et locale.

Signalons ici que les habitudes alimentaires dépendent aussi de facteurs socio-culturels et économiques. L'obésité touche davantage les milieux

défavorisés. Le risque est que l'école reproduise les inégalités sociales. Il revient donc aux pouvoirs publics de développer une politique compensatoire, d'autant plus que certains enfants ne bénéficient que de cet unique repas complet par jour.

POUVOIRS PUBLICS

Aujourd'hui, à cause de l'évolution des modes de vie des familles, l'alimentation dépasse le cadre familial. C'est une question de santé publique qui, à l'évidence, relève des pouvoirs publics. L'enseignement est une compétence de la Communauté française qui intervient également dans l'éducation sanitaire, l'inspection médicale scolaire et la promotion de la santé. Cependant, elle n'a, à l'heure actuelle, aucun pouvoir contraignant ni à l'égard des établissements scolaires, ni à l'égard des fournisseurs ; et ce, en raison du fait que **le temps des repas n'est pas un temps scolaire !**

La Communauté française s'est toutefois engagée à promouvoir la santé par une série de mesures, d'actions et de soutien à des services. Si cette politique a une influence positive, elle n'est cependant qu'incitative et volontariste. Autrement dit, elle dépend de la bonne volonté des écoles et des enseignants. Cette situation est propice aux inégalités et favorise la "marchandisation" scolaire. Le repas de midi serait donc un élément de marketing de l'école ! Par exemple, vous cherchez une école et vous voulez le meilleur pour votre enfant, bien entendu. Dans l'offre qu'on vous propose, certains établissements, en plus d'activités extrascolaires, affichent des repas chauds composés de produits frais. Oui, assurément, c'est une très bonne chose. Par contre cela peut vous coûter jusqu'à 4€ le repas ! L'école devient un marché et l'alimentation un critère de qualité. Dommage, un critère qui devient excluant pour les familles qui

n'ont pas les moyens...

REVENDEICATIONS

1. Que le temps du repas soit considéré comme un temps scolaire. Cette mesure est indispensable si l'on veut contraindre les établissements scolaires à respecter des critères de qualité en matière d'alimentation. Cela va dans le sens d'une revendication plus générale portée haut et fort par la Ligue des familles qui est : la prise en compte des besoins de l'enfant dès son arrivée à l'école jusqu'à son retour à la maison. De nos jours, les enfants passent l'essentiel de leur journée en dehors de la famille ce qui rend inadaptée la définition actuelle du temps scolaire, calée sur des anciens modèles. Nous plaçons pour une définition du temps scolaire qui

couvre la journée de l'enfant depuis l'ouverture de l'école (à environ 7 heures) jusqu'à sa fermeture (environ 18 heures).

2. Que des critères de qualité, de prix, de diversité, de santé, d'agriculture biologique et locale et d'environnement (c'est-à-dire un lieu spécifique et approprié pour le repas) **soient adoptés et respectés.** La Communauté française doit alors avoir la capacité de contraindre les écoles et les fournisseurs à respecter ces critères (ce qui est possible si les repas font partie du temps scolaire...).

3. Que l'alimentation soit partie intégrante de l'éducation des enfants. On attire l'attention ici sur l'importance de la prévention. Dans toute politique de santé publique, la prévention suppose des financements. Par exemple, dans une logique purement comptable, l'obésité comme maladie a un coût pour la collectivité. Et la meilleure façon de faire baisser ces coûts est bien de faire en sorte que les enfants ne deviennent pas des adultes en surpoids. De manière générale, une bonne gestion de l'argent public passe, entre autres choses, par l'anticipation. Toute pratique de prévention participe donc d'une meilleure gestion des finances publiques.

Par ailleurs, une alimentation saine nécessitant des produits de haute qualité et un personnel bien formé, certaines écoles sont tentées d'augmenter le prix du repas payé par les familles. La Ligue des familles plaide pour que le prix des repas reste abordable à toutes les familles, sans quoi on encourage les inégalités entre enfants. Si hausse des coûts il y a, elle doit être supportée par les pouvoirs publics. On connaît la faible marge de manœuvre financière de la Communauté française, alors pourquoi ne pas penser à une redistribution plus cohérente et coordonnée des ressources ?

Au fond, la Ligue des familles entend défendre une vision à plus long terme, qui serait : "consommer moins et mieux". À l'heure où des logiques marchandes envahissent le secteur alimentaire jusque dans les écoles, il nous semble important de promouvoir des changements dans les systèmes de production autant que dans les comportements des citoyen(ne)s. Et cela commence dès le plus jeune âge ! Citoyenparents, agir sur les assiettes de nos enfants à l'école a un impact positif sur la santé

physique, mentale des futurs adultes mais aussi sur l'environnement et les modes de consommation.

Quelles seront les réponses des candidats à ces interpellations ?

À suivre... et à débattre !

■ **Delphine Chabbert**

Service Etudes et formation

(1) Rappelez-vous notre dernière interpellation en matière d'éducation dans le **Ligueur 11** page 27.

(2) Notre analyse complète sur l'alimentation à l'école est dispo-

nible sur le site www.citoyenparent.be

(3) Toutes les données concernent la Communauté française.

(4) Cf. la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

(5) "Lutter contre l'obésité : promouvoir une alimentation équilibrée et encourager l'activité physique", Premières rencontres parlementaires européennes sur l'alimentation et la santé, 2007.

(6) Gouvernement de la Communauté française, "Politique de promotion des attitudes saines sur les plans alimentaire et physique pour les enfants et les adolescents", 2005.